

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Fabienne Monbaron, Jean Romain, Jean-Pierre Pasquier, Beatriz de Candolle, Raymond Wicky, Pierre Nicollier, Véronique Kämpfen

Date de dépôt : 24 janvier 2022

Proposition de motion pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les rues dites basses (constituées de la rue de la Confédération, de la rue du Marché, de la rue de la Croix-d’Or et de la rue de Rive) constituent la principale artère marchande de Genève et qu’elles contribuent à l’attractivité de l’ensemble de l’agglomération et du canton ;
- qu’un flux conséquent de transports publics et qu’un très grand nombre de piétons l’empruntent quotidiennement ;
- que l’état de la chaussée de ces rues est actuellement incompatible avec la fonction de « vitrine » commerciale qu’occupe cet axe prioritaire et qu’il induit des risques pour les usagers ;
- que la motion municipale M-1286 du 5 avril 2017 « Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur », demandant au Conseil administratif de la Ville de Genève de soumettre sans délai une étude chiffrée en vue de la rénovation du revêtement des Rues Basses, a été reportée 11 fois depuis son dépôt avant d’être finalement renvoyée le 20 mars 2018 à la commission de l’aménagement et de l’environnement, laquelle n’a pas encore produit son rapport ;
- que les travaux liés à la mise en œuvre de l’initiative municipale « Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé » débiteront au plus tôt en 2023 et intégreront seulement dans leur troisième phase de réalisation le périmètre des Rues Basses ;

- que la situation des commerçants du centre-ville s'est passablement détériorée en raison de la crise sanitaire et qu'il est nécessaire d'offrir des conditions favorables à une véritable reprise de ce poumon économique,

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre toute action nécessaire afin de remédier rapidement à la situation et à travailler avec la Ville de Genève dans l'objectif de rénover dans les plus brefs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'état de la chaussée des Rues Basses (constituées de la rue de la Confédération, de la rue du Marché, de la rue de la Croix-d'Or et de la rue de Rive) n'est tout simplement plus acceptable étant donné l'importance que revêt cet axe, principale artère marchande de notre agglomération. Le revêtement est constitué d'une composition hétéroclite tentant vainement de combler les « nids de poules » qui se forment régulièrement depuis des années.

Le centre-ville de Genève se doit d'être exemplaire en termes de qualité des aménagements afin de correspondre à l'image que nous voulons tous donner de la ville et du canton de Genève.

Malgré une motion déposée en 2017 au Conseil municipal de la Ville de Genève, aucune solution satisfaisante n'a pris forme et les autorités municipales ne semblent pas pressées d'y remédier. Par conséquent, il est grand temps que le canton prenne des mesures afin d'améliorer rapidement la situation qui touche tous les habitants du canton et de l'agglomération genevoise. Les commerçants, les habitants et les visiteurs méritent en effet de pouvoir circuler sur une chaussée à la fois sûre et esthétique.

Après deux ans de crise sanitaire sans précédent, les commerçants des rues concernées ont plus que jamais besoin de pouvoir bénéficier d'un cadre favorable afin envisager une reprise économique pérenne.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.